

PRÉFET DU HAUT-RHIN

PREFECTURE
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des enquêtes publiques
et des installations classées
AXR 68SIS06887

ARRÊTÉ
du 09 JAN. 2019
portant création d'un secteur d'information sur les sols
Commune de KINGERSHEIM

Le préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- VU** le code de l'environnement, parties législative et réglementaire, et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 22 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Haut-Rhin ;
- VU** la consultation des communes et des EPCI ;
- VU** l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1^{er} juin 2018 ;
- VU** les observations du public recueillies du 10 juin 2018 au 11 août 2018 inclus ;
- VU** le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Haut-Rhin ;
- CONSIDÉRANT** que les activités exercées sur le site visé en annexe, sont à l'origine de pollution des milieux ;
- CONSIDÉRANT** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols, afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin,

ARRÊTE

Article 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols situé rue de Guebwiller/rue de Cherbourg (SCI-CIMO – Association des papillons blancs) et référencé sous le numéro 68SIS06887, est créé sur la commune de Kingersheim. Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr>.

Il est également publié sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin :

- <http://www.haut-rhin.gouv.fr> , rubrique « actualités », onglet « Secteur d'Information sur les Sols ».

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme de la commune de Kingersheim.

Article 3 :

Conformément à l'article R.125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la ou des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

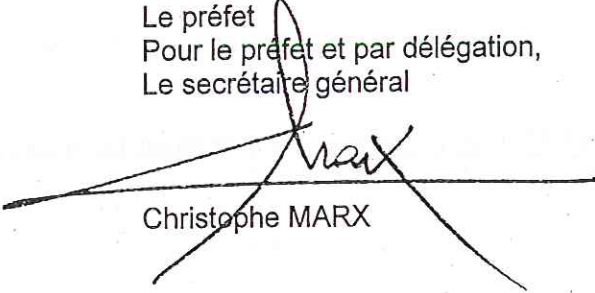
Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Haut-Rhin.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement Grand Est, le maire et le président d'établissement public de coopération intercommunale compétent le cas échéant, en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu, ou de carte communale, dont le territoire est concerné par un projet de création d'un secteur d'information des sols, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Colmar, le 09 JAN. 2019

Le préfet
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Christophe MARX

Délais et voie de recours :

En vertu de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Strasbourg ne peut être saisi que par voie de recours formé contre cette décision, et ce, dans les deux mois à partir de sa notification.



Identification

Identifiant	68SIS06887
Nom usuel	SCI CIMO - ASSOCIATION DES PAPILLONS BLANCS
Adresse	Rue de Guebwiller / rue de Cherbourg
Lieu-dit	
Département	HAUT-RHIN - 68
Commune principale	KINGERSHEIM - 68166
Caractéristiques du SIS	Ancienne friche industrielle ayant fait l'objet d'un diagnostic de pollution réalisé en mai 2009 par le Bureau d'études NORISKO-DEKRA
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	Pollution chronique importante des sols et des eaux souterraines par des Hydrocarbures totaux (HCT), des Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des BTEX, et des anomalies en métaux (As, Cd, Cr, Cu, Hg, Pb et Zn) à comparer au bruit de fond géochimique

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	1023054.0 , 6750760.0 (Lambert 93)
Superficie totale	32712 m ²
Perimètre total	1241 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du 17/05/2017
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
KINGERSHEIM	19	296	07/03/2018
KINGERSHEIM	19	300	07/03/2018
KINGERSHEIM	19	295	07/03/2018
KINGERSHEIM	19	107	07/03/2018
KINGERSHEIM	19	301	07/03/2018
KINGERSHEIM	19	302	07/03/2018
KINGERSHEIM	19	353	07/03/2018
KINGERSHEIM	19	354	07/03/2018
KINGERSHEIM	19	355	07/03/2018
KINGERSHEIM	19	356	07/03/2018
KINGERSHEIM	19	358	07/03/2018
KINGERSHEIM	19	468	07/03/2018
KINGERSHEIM	19	469	07/03/2018

Documents

Cartographie

